

Formation Premiers Secours

L'employeur a pour obligation légale de disposer d'un certain nombre de secouristes dans son entreprise.

Ce nombre est :

- Fonction des risques présents dans l'entreprise,
- Défini dans les *prescriptions sécurité de l'Association contre les [Accidents au Travail](#)*.

Afin d'aider l'employeur dans cette démarche, le STM dispense, dans le cadre de la sécurité et de la santé au travail, des cours d'initiation aux gestes de premiers secours.

Ces formations permettent aux secouristes de prodiguer à une victime les gestes de premiers secours en attendant l'arrivée de services compétents.

Le [règlement grand-ducal du 6 mai 2010](#) fixe l'organisation de la formation des agents des services de secours et de la population.

Quel est le contenu de la formation ?

Programme de base :

- Introduction,
- Plaies et bandages,
- Brûlures et bandages triangulaires,
- Risques et arrêt d'un saignement,
- Fractures et immobilisation,
- Inconscience et Position Latérale de Sécurité (PLS),
- Evacuation d'urgence et prise de Rautek,
- Réanimation adulte,
- Utilisation d'un défibrillateur automatique / semi-automatique.

Que se passe-t-il en cas de risques professionnels particuliers ?

N'hésitez pas à signaler des risques professionnels particuliers pour qu'un module spécifique soit enseigné.

Quelle est la durée de la formation ?

La durée de la formation est fixée à douze heures auxquelles s'ajoute un examen organisé par la protection civile afin de permettre aux participants d'obtenir une attestation d'initiation aux gestes de premiers secours. Cette attestation est valable cinq ans et sa validité est reconduite par un cours de rappel d'une durée de huit heures.

Les modalités d'horaires sont à définir avec l'entreprise.

Quels sont les lieux de la formation ?

Deux options s'offrent aux entreprises :

Les cours se déroulent au sein de l'entreprise demandeuse

Dans quel cas :

L'entreprise souhaite former un groupe de 12 à 15 personnes parlant une même langue et dispose d'une salle assez vaste pour le groupe et la mise en pratique des exercices.

Matériel à mettre à disposition :

- des chaises et des tables (autant que de participants),
- un mur blanc lisse ou un écran pour la projection du cours.

Les cours se déroulent au STM :

Dans quels cas :

L'entreprise ne dispose pas de salle mais elle souhaite former un minimum de 12 personnes :

1. un cours est organisé pour les salariés au sein des locaux du STM,
2. les mêmes conditions linguistiques sont exigées que pour les groupes souhaitant se former au sein de l'entreprise.

L'entreprise souhaite former un nombre inférieur de secouristes :

- le STM organise des cours pour des entreprises d'un même secteur. Chaque entreprise peut inscrire ses salariés à ce cours groupé en précisant la langue souhaitée.

Dans quelles langues les cours sont-ils réalisés ?

Les cours se donnent en allemand, ou en français, ou en luxembourgeois.

Quel est le coût de la formation ?

Les formations aux premiers secours ne font pas partie des missions primaires du STM et ne sont donc pas couvertes par les cotisations patronales.

Frais par formation :

Formation au sein des locaux de votre entreprise :

- o 1.175 € par groupe (dont 200 € de frais de jury demandés par la Protection Civile)

Formation au sein des locaux du STM :

- o 275 € par participant

Jour de rappel (8h):

- o 480 € par groupe + 2€/par personne demandés par la Protection Civile

Quel est le public cible ?

Tous les travailleurs peuvent suivre cette formation. Néanmoins, dans la mesure où ils seront susceptibles d'intervenir en cas de problème au sein de l'entreprise, il est impératif qu'ils soient volontaires et motivés, prêts à s'impliquer activement dans l'ensemble du programme et des exercices pratiques (notamment les exercices de réanimation cardio-vasculaire).

Quelles sont les modalités d'inscription ?

Parlez-en avec le médecin du travail lors de sa visite ou contactez directement le STM.

info@stm.lu

Tél.:40 09 42-359/ 40 09 42- 502

Formulaire de demande de formation

Demande de formation premiers secours